



Côtes de Provence rosé

Vin tranquille

LE PRODUIT

L'AOP Côtes de Provence se décline en rosé, rouge et blanc. Néanmoins, 90% de sa production recouvre les vins rosés. Ceux-ci sont principalement marqués par les cépages grenache, cinsaut, syrah, mourvèdre et tibouren

ARÔMES ET SAVEURS

Les vins rosés offrent une couleur rose pâle. Ils sont fruités (fruits blancs, agrumes...) ou floraux, souvent mêlés de notes minérales, ronds et vifs. Les vins rouges peuvent être fruités ou plus complexes lorsqu'ils sont de plus longue garde avec des arômes de fruits noirs, de cacao et d'épices. Les vins blancs, secs, présentent des arômes fruités d'agrumes ou floraux (fleurs blanches).

UN PRODUIT, UN TERRITOIRE

Cette appellation est produite en basse Provence, principalement sur le département du Var . La vigne s'étend des plages de la Méditerranée aux massifs des Maures et de l'Esterel. Elle est marquée par l'influence du climat méditerranéen de type provençal, caractérisé par une longue saison sèche et chaude, des hivers doux et secs ainsi que des automnes et des printemps pluvieux.

UN PRODUIT RECONNU

L'appellation d'origine Côtes de Provence a été reconnue en 1977. Elle est marquée principalement par les cépages grenache, cinsaut, syrah, mourvèdre et tibouren pour les vins rouges et rosés, par les cépages vermentino, semillon et clairette pour les vins blancs.

Le saviez-vous

Preuve de son succès rencontré à l'international, l'exportation des vins de Provence a bondi de 500% en 15 ans ! C'est au pays de l'Oncle Sam où on en raffole le plus. En effet, en 2016, 43% des exportations des vins de Provence (en très grande majorité du vin rosé) étaient opérées vers les Etats-Unis.

Informations techniques

Cahier des charges

Contenu Cahier des charges

Textes réglementaires

Contenu Textes réglementaires

Aire géographique

Situation

Les 84 communes de cette appellation se situent dans les départements du Var et des Bouches du Rhône, à l'exception d'une commune située dans le département des Alpes Maritimes. C'est l'Appellation la plus étendue des appellations provençales.

On distingue cinq grandes zones naturelles :

- le massif cristallin des Maures, au sud et sud-est du département du Var, 15 communes y sont rattachées.
- la dépression permienne, qui va de Toulon jusqu'à Saint-Raphaël, à laquelle sont rattachées 25 communes.
- le plateau triasique et les collines jurassiques calcaires, situés au nord et nord-ouest de la dépression , 19 communes
- le bassin du Beausset, dans lequel se retrouve les communes de l'aire de l'AOC Bandol, 18 communes
- le haut bassin de l'Arc, limité au nord par les chaînons de la Sainte-Victoire, du Cengle, et par

les collines de Pourrières et de Pourcieux, il est fermé au sud par les chainons de l'Etoile, de Regaignas, de l'Olympe et de l'Aurélien, 13 communes

Carte

[Aire géographique](#)

Contacts

Organisme de défense et de gestion (ODG)

Syndicat des Vins Côtes de Provence

Maison des Vins

RN 7

83460 LES ARCS-SUR-ARGENS

N°SIRET : 78304110600015

Président(e) : PASTORINO Eric **Contact** : Mireille CONRATH

Tél. : 04 94 99 50 00

Mél. : contact@odg-cotesdeprovence.com

Délégation territoriale de l'INAO en charge du produit

INAO La Valette du Var

Parc Tertiaire Valgora - Bâtiment C

Avenue Alfred Kastler

83160 LA VALETTE DU VAR

N°SIRET : 13000270200400

Tél. : 04 94 35 74 67

Fax : 04 94 65 89 43

Mél. : INAO-LVALETTEDUVAR@inao.gouv.fr

Organismes de contrôle (OC)

AVPI

Siège

Maison des Vins

Route Nationale 7

83460 LES ARCS-SUR-ARGENS

N°SIRET : 50471127600015

Président(e) : ALBERTO Max **Contact** : Violaine LAURENT

Tél. : 04 98 10 72 50

Fax : 04 94 99 50 09

Mél. : accueil@avpl.fr

List of links present in page

1. https://www.inao.gouv.fr/var/inao_site/storage/repository/editeur/files/pdf/Cartes/AOP_CotesdeProvenceDGC_A_20260309.pdf
2. <mailto:contact@odg-cotesdeprovence.com>
3. <mailto:INAO-LVALETTEUVAR@inao.gouv.fr>
4. <mailto:accueil@avpi.fr>